



Provenance : [Avec la permission de Wikimedia Commons](#)

SENÉCAL, LOUIS-ADÉLARD (son nom a souvent été orthographié **Sénécal**, mais il signait Senécal), commerçant, armateur, entrepreneur et homme politique, né le 10 juillet 1829 à Varennes, Bas-Canada, fils d'Ambroise Sénécal, cultivateur et commerçant de grains, et de Marie-Anne Brodeur ; le 15 janvier 1850, il épousa à Verchères Delphine Dansereau, fille du lieutenant-colonel Joseph Dansereau, marchand ; décédé à Montréal le 11 octobre 1887.

La famille Sénécal était originaire de Rouen, en France. Adrien, tailleur de son métier, immigra en Nouvelle-France dès 1673. Il s'établit à Trois-Rivières, puis, quelques années plus tard, à Boucherville où sa lignée s'adonna à la culture de la terre et se multiplia rapidement. De la jeunesse de Senécal, on sait peu de chose. Peu après sa naissance, son père se serait établi à Verchères et le jeune Louis-Adélarde y aurait fréquenté l'école

paroissiale pour ensuite séjourner environ deux ans dans le Vermont, États-Unis, où il aurait été un élève de la *common school* de Burlington pendant quelques mois. Il serait revenu à Verchères à la fin des années 1840. De son mariage en 1850, on a retenu le contrat qui reflète une prudence propre aux commerçants : les époux se marient en communauté de biens, mais chacun se réserve un certain nombre d'objets et de droits acquis avant le mariage, et une clause prévoit que l'épouse pourra, « en renonçant à la communauté, reprendre ce qu'elle aura apporté » ; de son côté, l'époux conserve pour lui-même la somme de £6 500 ancien cours, legs de sa mère, qu'il déclare « avoir employé en achat de marchandises et autres effets meubles ».

Les années qui suivent ce mariage sont déterminantes pour Senécal. Le 13 mai 1850, il met sur pied avec Michel Senécal, de Saint-Marc, un « magasin général » à Verchères sous la raison sociale L. A. et M. Senécal. Le contrat stipule que chaque associé fournira £100 courant dans le fonds social. Michel administrera le magasin et tiendra les livres qui seront fermés au 1^{er} mai de chaque année, moyennant un salaire. L'entente est conclue pour trois ans, et les parties « ne pourront se désister de la dite société pour quelque cause que ce soit ». Les pertes ou bénéfices seront partagés également à la fin de chaque année. Traits caractéristiques de ce contrat : on ne sait quel sera le rôle de Louis-Adélarde dans cette entreprise, et la responsabilité de la gérance quotidienne revient à Michel, ce qui laisse à son associé le temps nécessaire pour vaquer à d'autres affaires. Le 12 juillet 1851, la société L. A. et M. Senécal est dissoute prématurément d'un commun accord ; Michel achète l'entreprise avec tous les bâtiments, le stock et les comptes, en retour de certains billets émis en faveur de Louis-Adélarde.

À l'automne de 1851, Ambroise Sénécal décide de s'associer à son fils Louis-Adélarde et le nomme procureur spécial et agent d'affaires exclusif pour un commerce de céréales. Ce dernier reçoit alors le pouvoir d'acheter des grains pour son père, d'en établir le prix et de recouvrer les paiements en retard. Il a la responsabilité de l'entreposage et de la livraison, en plus de la tenue des livres, et s'engage à ne pas faire le commerce des grains pour son propre compte. En retour, Ambroise Sénécal lui avance les fonds de roulement et lui verse une commission, tout en se réservant le droit d'avoir accès aux livres de comptes en tout temps et d'utiliser un droit de veto sur toute décision importante.

Au début de l'année 1852, Louis-Adélarde Senécal doit déclarer faillite à la suite de pertes subies dans des transactions commerciales antérieures ; il conclut, le 15 janvier, un arrangement avec ses 24 créanciers, en majorité des fournisseurs montréalais, qui lui procuraient de la faïence, de la peinture, de la ferronnerie et d'autres articles. La faillite est de £1 864 et il s'engage à payer 8 shillings par livre, en cinq versements trimestriels, sans intérêt. Parmi les créanciers, on note la Compagnie du Richelieu, dont il sera un jour le président, et Adolphe Roy qui deviendra l'un de ses principaux bailleurs de fonds. En apparence du moins, Senécal est ruiné. Pénible situation qui fournit à la famille l'occasion de manifester sa solidarité. Lors de la composition de janvier 1852, son père hypothèque trois propriétés pour rassurer les créanciers et son épouse abandonne ses droits sur un terrain qu'il vend, le 25 juin, £4 000. Renfloué, Louis-Adélarde est à l'affût d'une bonne affaire et, le 2 mars 1853, il achète, en copropriété avec son père et son beau-père, pour la somme de \$4 700, le *George Frederick*, navire à vapeur appartenant à Edwin C. French, de Cornwall, Haut-Canada. Ils le rebaptisent *Verchères*, et Louis-Adélarde, qui a appris, on ne sait où ni quand, l'art de naviguer, en est désigné capitaine. Le 9 avril, au moment où le fleuve n'est pas encore tout à fait libre de ses glaces, le *Verchères* fait un voyage inaugural mémorable d'Ogdensburg, New York, à Montréal ; l'instauration de la navette entre Verchères et Montréal quelques mois plus tard devait faire entrer, à son insu, « le capitaine Senécal » – titre que les gens de la région lui donneront par la suite – dans la petite histoire.

Au milieu des années 1850, la navigation était un champ d'activité prometteur. Ni la route ni le chemin de fer ne s'affirmaient encore des concurrents sérieux. La région du Richelieu connaissait un certain dynamisme, et les colons affluaient dans l'arrière-pays des seigneuries, entre les rivières Yamaska et Saint-François. L'industrialisation des États-Unis amorcée dans les années 1840 et le traité de réciprocité de 1854 ouvraient un axe commercial plein d'avenir entre Montréal et New York, via la rivière Richelieu : durant les années 1860, la guerre de Sécession renforcera cet axe. Senécal ne vit sans doute pas d'un coup toutes ces possibilités, mais il en prit conscience au jour le jour. Plus important encore, en lui permettant d'établir des contacts avec les milieux d'affaires montréalais et les élites locales, la navigation lui ouvre des horizons à la mesure de son imagination et de son audace. Selon un article paru dans *la Minerve* en 1887, Senécal aurait établi avec le *Verchères* la liaison entre William Henry

(Sorel) et Montréal peu après l'entrée en service de ce dernier en 1853 ; avec l'*Yamaska* la liaison entre Sainte-Anne-de-Sorel et Montréal au début de 1858 ; avec le *Cygne* la liaison entre la rivière Saint-François et William Henry ; avec l'Ottawa la liaison entre Québec et Montréal pour concurrencer la Compagnie du Richelieu [V. Jacques-Félix Sincennes*] en 1860. Cet énoncé simplificateur dissimule une activité beaucoup plus complexe et collective ; il semble que Sénécal possède toujours les navires en copropriété et que son rôle dans les différentes sociétés formées pour leur exploitation soit fort variable. Le cas du *Verchères* est révélateur. Avec son beau-père et son frère Adolphe – qui a hérité de la part de son père – il forme, le 4 août 1854, une nouvelle société, la Sénécal, Dansereau et Compagnie, pour l'exploitation du vapeur sur le fleuve Saint-Laurent. Réparties également, les trois parts de la compagnie sont constituées par le *Verchères* et d'autres barges ou bateaux que les sociétaires pourront acquérir. Ceux-ci s'engagent à donner priorité à l'entreprise et à ne pas accomplir unilatéralement des affaires dans le domaine de la navigation. Tous trois peuvent par leur signature individuelle engager la compagnie dans une transaction et avoir accès en tout temps aux livres de comptes. L'acte d'association est renouvelé périodiquement, mais les partenaires et les clauses de l'entente changent à partir de 1855. Le 25 avril, Joseph Dansereau acquiert la part d'Adolphe Sénécal ; le 9 février 1857, Louis-Adélarde vend le tiers de ses actions à Pierre-Édouard Malhiot et, le 28 juillet, la raison sociale devient Dansereau et Compagnie. Plus important est le changement dans la teneur de l'association : dès 1855, les associés se permettent d'œuvrer seuls ou dans d'autres compagnies de navigation, changement fait probablement à la demande de Louis-Adélarde qui cherche à diversifier son portefeuille d'investissements.

L'esprit d'entreprise de Sénécal se manifeste dans la facilité avec laquelle il saisit les occasions de conclure une affaire rentable dans le domaine de la navigation. Il acquiert le 30 novembre 1855 une part dans la People's Line. Le 28 janvier 1858, il s'associe à des hommes d'affaires pour fonder la Compagnie de navigation d'Yamaska, dotée d'un capital initial de \$12 200 ; de cette manière, il croit pouvoir faire le cabotage sur les rivières Yamaska et Saint-François, ainsi que sur le fleuve Saint-Laurent, entre Saint-Hugues et Montréal. C'est Sénécal qui construit, pour la compagnie, l'*Yamaska* – en moins de deux mois et demi, selon sa nécrologie – de même que le *Cygne*. En 1859, il s'associe à Sévère Dumoulin et Édouard-Louis PACAUD dans la Compagnie de navigation de Trois-Rivières. La même année, il s'allie à son frère Adolphe, sous la raison sociale Sénécal et Sénécal, pour acheter à commission des grains dans les paroisses riveraines du fleuve et acheminer le tout vers les établissements de Victor Hudon* à Montréal. En 1860, c'est lui qui tient à Sorel un bureau pour la Compagnie de navigation d'Yamaska. Continuant à diversifier son activité, il s'engage, le 5 février 1862, à construire pour la H. Robertson and Company, de Montréal, cinq barges au coût de \$7 500. En avril 1869, il se lance dans une entreprise de dragage avec Henri Vassal, marchand de

Pierreville, Louis Tourville, marchand de Montréal, Adolphe Roy et d'autres, sous le nom de Compagnie d'amélioration des rivières Saint-François et Yamaska et pour le creusement des dites rivières, avec une réserve en capital de \$100 000.

Par l'accroissement qu'elle crée de la demande en main d'œuvre, en céréales, en foin et en denrées manufacturées, la guerre de Sécession engendre une intense activité économique dans la région de Montréal et du Richelieu au début des années 1860, offrant ainsi aux spéculateurs de nombreuses occasions de réaliser des profits. Homme d'affaires depuis une dizaine d'années, Sénécal est en mesure de profiter pleinement de cette conjoncture. Des centaines d'actes notariés, relatifs à l'achat de terres, au transport de marchandises, à la construction navale et au sciage du bois, dénotent chez lui une activité à la fois fébrile et dispersée. Tout se passe comme si le commerce entre Montréal et l'état de New York, via la région du Richelieu, formait l'épine dorsale qui donne une cohésion à ses projets durant cette période. Il aurait alors des intérêts dans une flotte d'environ 11 navires à vapeur et 89 barges, destinés au commerce du bois et du grain entre Montréal, Sorel et Whitehall, New York. Ces barges sont de gros chalands de quelque 100 à 125 pieds de long, de 20 à 23 pieds de large et de 4 à 7 pieds de cale. Coûtant environ \$1 500 chacune, ces embarcations peuvent transporter entre 6 000 et 10 000 minots de blé. Le transport maritime devient le tremplin à partir duquel Sénécal étend ses affaires, et la région entre la rivière Yamaska et la rivière Saint-François, qui englobe, outre quelques seigneuries, les cantons de Wickham, de Grantham, d'Upton, constitue l'assise territoriale de ses intérêts économiques.

Pendant cette période, Sénécal se lance de façon audacieuse dans la spéculation foncière. En 1860, il achète de Jonathan Saxton Campbell Wurtele*, marchand et seigneur de Rivière-David, les arrérages, d'une valeur de \$1 500, dus par des censitaires. Ce contrat lui aurait permis d'acquérir certaines terres appartenant à des censitaires incapables de rembourser leurs dettes. Cette méthode sera maintes fois utilisée par Sénécal. Plus important s'avère l'achat, en février 1866, de toutes les propriétés de Charles James Irwin Grant, baron de Longueuil, dans le canton d'Upton, avec tout le capital et les arrérages dus sur les rentes : une acquisition de grande envergure, comprenant 300 dettes exigibles totalisant £10 287, faite au prix de \$24 000. Il paiera \$12 000 comptant, \$7 000 sur réception des titres et \$5 000 dans les 18 prochains mois. Isaac Coote, agent de Grant, entre au service de l'acquéreur et s'occupe de la gérance du domaine. En mars 1866, Sénécal agrandit son domaine en achetant la succession d'Ignace Gill*, ce qui le met en possession d'une magnifique propriété à la limite de la réserve indienne d'Odanak, d'un terrain sur l'île Ronde, en plus de lots situés dans les cantons de Durham et d'Upton. Le 6 avril, il délègue Henri Vassal pour régler en son nom les dettes et créances de la succession. Le 15 février 1867, il complète son domaine par l'acquisition, au prix de \$3 000, des lots que Grant possède dans les cantons de Hereford et de Barford, de même que dans le New Hampshire. Mais il ne s'intéresse pas exclusivement à l'achat de grandes étendues de terre ; les minutiers de notaires de la région contiennent une

multitude de transactions à son nom concernant l'achat ou la vente de lots de moindre importance. Ainsi, apparemment grâce aux bons offices d'un secrétaire de municipalité, il achète à Saint-David plusieurs petits terrains vendus par la corporation du comté d'Yamaska pour des arrérages de taxes, dont un groupe de neuf lots, le 7 janvier 1867, pour la somme de \$149,43.

Ces spéculations sur la propriété foncière n'empêchent point Senécal d'agrandir son réseau d'entreprises. Le 15 décembre 1862, il s'associe avec Carlos Darius Meigs, mécanicien de Saint-Guillaume, sous la raison sociale de Senécal et Meigs. Au début, la firme se contente d'exploiter une scierie et un moulin à farine sur la rivière David. Senécal fournit le capital de roulement de l'entreprise et c'est le seul des deux associés à en tirer des profits. Meigs assume la direction de l'établissement et l'entretien de l'équipement, s'obligeant à transformer 30 000 « billots » de pin en lattes, planches et bardeaux, par année ; il retire un salaire de \$100 par mois ainsi qu'une commission sur le bois scié. Par la suite, cette compagnie étend ses opérations à l'achat et à la vente de chalands, à la spéculation sur les terrains et au marché des obligations hypothécaires : la maison prête généralement à un taux pouvant varier de 8 à 20 p. cent. Le 12 octobre 1866, Senécal, en son nom et au nom de la firme, nomme Edward Campbell Wurtele, marchand de Saint-David, mandataire général et spécial ayant la charge de gérer les affaires de la société. Ce dernier s'occupera également des opérations commerciales déjà entreprises par Senécal.

Libéré de certaines responsabilités, Senécal profite de la forte demande en bois de toutes sortes pour investir dans d'autres scieries ; il conçoit le projet de construire à Pierreville une scierie moderne ayant une grande capacité de production et, à cet effet, cherche à accroître son emprise sur un vaste domaine forestier. Il s'efforce par la suite de concilier ses intérêts dans l'industrie du bois et dans la propriété foncière ; ainsi, il fait défricher des terres pour alimenter ses scieries, puis il les vend à des colons qui, en guise d'une partie du paiement, s'engagent à défricher un autre lot pour son compte, et le cycle recommence.

Au printemps de 1866, Senécal entreprend donc de mettre sur pied la Compagnie des moulins à vapeur de Pierreville. Il entre alors en société avec Henri Vassal, Valentine Cooke, marchand de Drummondville, Louis Tourville, Joseph-Guillaume Tranchemontagne, marchand de Montréal, et aussi avec son associé Meigs. L'acte d'association, en date du 12 mai, prévoit un fonds social de \$24 000 répartis en actions de \$1000. Le conseil d'administration, composé d'un président, Senécal, et d'un secrétaire, Vassal, transigera les affaires courantes et, de son côté, l'assemblée des actionnaires décidera annuellement de la distribution des dividendes, élira les dirigeants puis examinera les livres de comptes. Le 15 août 1866, l'Assemblée législative de la province du Canada ratifie cette entente en dépit d'une pétition portant les noms d'environ 100 signataires opposés à l'établissement de cette compagnie qui, selon eux, risquait de monopoliser la transformation du bois dans la région.

Les travaux débutent à l'automne, sur une pointe de l'île du Fort, située dans la partie inférieure du chenal Tardif qui, d'une largeur de 50 à 100 pieds, constitue un couloir naturel pour acheminer le bois vers la scierie. Meigs obtient le contrat de \$26 500 pour la construction de l'établissement qui comprend deux bâtiments : d'abord, un moulin à scier de 75 sur 55 pieds, ayant la capacité de produire de 50 000 à 60 000 pieds de planche par jour, équipé d'une scie circulaire, de cinq chassis encadrant 89 scies verticales, et d'appareils modernes pour fabriquer les lattes et les bardeaux ; ensuite, un moulin à farine de 65 sur 46 pieds, logeant, outre les meules, des appareils à carder et à fouler l'étoffe. Un ensemble complexe de bouilloires et d'engins à vapeur actionne la machinerie. Des estacades, un pont reliant l'île du Fort à la rive nord du chenal, et un quai pour le chargement des bateaux complètent les installations de la compagnie. Meigs obtient, pour deux ans, la direction de l'établissement et la responsabilité d'entretenir l'équipement, moyennant une commission sur la production. L'établissement entre en activité en décembre 1866 et devient immédiatement un pôle important du développement local. Il est de bon ton de partir de Sorel pour venir le visiter. *La Gazette de Sorel* du 21 août 1869 affirme que l'établissement, composé alors de trois moulins – on aurait ajouté un moulin à carder –, emploie plus de 120 hommes et produit 83 000 pieds de bois par jour.

Depuis le printemps, poursuit l'article, 59 vaisseaux sont partis de Pierreville à destination, le plus souvent, des États-Unis. De plus, la compagnie aurait acheté du gouvernement une réserve forestière de 37 000 arpents dans les cantons de Simpson, Grantham et Wendover. Sénécal participe de très près à la gestion de la compagnie. Le ravitaillement de la scierie en billots, la vente et l'expédition des planches sont, avec les fonds de roulement, ses grandes préoccupations. Dotée d'un mince capital, la compagnie est souvent à court de fonds et Sénécal a recours à l'escompte des billets pour obtenir des liquidités. Beaucoup plus tard, ses associés l'accuseront publiquement d'avoir utilisé la compagnie pour se procurer des fonds personnels, soit en encaissant lui-même l'escompte des billets endossés par la société, soit en demandant des avances excessives pour des billots qui ne sont pas toujours livrés. De cette manière, il en vient à avoir une dette de \$40 000 envers la compagnie.

Ce besoin de liquidités chez Sénécal s'explique par la multiplication croissante de ses transactions commerciales. Le 28 janvier 1867, il forme, avec son partenaire Vassal, la société Vassal et Compagnie pour faire, depuis le 14 janvier 1867 jusqu'au 1^{er} mai 1870, « le commerce de marchandises sèches [et périssables], grains et de tout autre objet ». L'association repose sur un partage égal des mises, des pertes et des profits. Le 25 mars 1867, il s'allie pour une période de cinq ans à Edward Campbell Wurtele, sous la raison sociale de Wurtele et Sénécal, afin de faire le commerce du bois et du grain avec les États-Unis, utilisant à cet effet 15 chalands d'une valeur totale de \$15 000 que les deux associés possèdent à parts

égales. Ici encore, les partenaires se partagent également les bénéfices et les pertes, tous deux pouvant faire individuellement des transactions qui engagent l'entreprise. Le siège social de la compagnie est à Sorel.

À l'automne de 1867, Sénécal est donc le cœur d'un vaste réseau commercial. Il a 38 ans, et ses contemporains estiment – sans en avoir de preuve – que son chiffre d'affaires annuel atteint \$3 000 000. Après avoir résidé à Verchères dans les années 1850, puis à Saint-David ou Saint-Guillaume dans les années 1860, il a installé sa famille à Montréal. Mais ses racines sont dans la région de Sorel et il aime s'identifier comme un commerçant de Pierreville. Son père et son beau-père étant décédés, il semble n'avoir gardé de liens étroits qu'avec un de ses frères, Ambroise, avec qui il fait des affaires. Deux filles sont nées de son mariage : Delphine qui épousera Charles-Ignace Gill, le 1^{er} janvier 1870, et Octavie, future conjointe de William Blumhart. Ses deux gendres deviendront tout à la fois les fils qu'il n'a pas eus et des associés en affaires. Sénécal est un homme puissant et, déjà, sa notoriété est grande. Dans son *Manuel électoral*, Auguste ACHINTRE nous le décrit comme un homme « grand, mince, osseux, long en col, haut sur jambes, le front découvert, les os des joues proéminents, l'œil vif, la parole brève ». Toujours en mouvement, « il ne marche pas, il court : s'il s'arrête parfois c'est en voiture, pour gagner du temps, déchiffrer vingt dépêches télégraphiques et y répondre ». La clé de son succès réside dans une imagination débordante qui sait mobiliser des ressources éparses alentour de projets vite conçus et vite exécutés, une endurance physique hors du commun, une audace et un sang-froid tant dans la conception que dans l'exécution des projets, une morale des affaires assez élastique, ainsi qu'une curiosité toujours en éveil. Ces qualités lui permettent de réunir autour d'un projet des capitalistes montréalais, à qui il verse des intérêts élevés, des fondés de pouvoir régionaux qu'il intéresse par des commissions ou des bénéfices et une main-d'œuvre locale à bon marché. Il connaît tous les trucs, – escompte de lettres de change, chèques sans provision, hypothèque des biens, manipulation à des fins personnelles des fonds des sociétés commerciales qu'il gère, oubli volontaire des échéances, taux d'intérêt usuraire, spéculation rapide, et autres – pour se pourvoir de fonds de roulement. C'est un chef d'orchestre dont la faiblesse est de jouer sans partition – Sénécal n'a aucune comptabilité de l'ensemble de ses transactions – et de ne pas répéter : s'il aime concevoir et exécuter des morceaux, il n'aime pas les mûrir dans le détail.

Que Sénécal décide, à l'automne de 1867, de tâter de la politique en briguant, en vertu du double mandat, les suffrages dans le comté d'Yamaska au provincial et dans celui de Drummond et Arthabaska au fédéral n'a rien d'étonnant. Pour cet homme puissant, la politique est une manière différente de brasser des affaires, un atout de plus dans son jeu. Cette conception opportuniste ne l'empêche pas, à cette époque, d'avoir quelques idées politiques. Il est d'abord lié avec les « rouges », en raison des relations entretenues auparavant avec Jean-Baptiste-Éric Dorion*, dont il avait financé *le Défricheur* (L'Avenir) qui, au souhait de Sénécal, passa ensuite aux mains de Wilfrid Laurier* [V. Pierre-Joseph

Guitté*]. Senécal se présente sous l'étiquette libérale en 1867 et remporte la victoire dans les deux circonscriptions : il siège à la chambre des Communes du Canada jusqu'en 1872 et à l'Assemblée législative de la province de Québec jusqu'en 1871. C'est un député discret, plus actif et loquace devant les comités, où il met à contribution son expérience des affaires, qu'en chambre où il s'exprime difficilement. Assailli de difficultés financières, il est très souvent absent des séances parlementaires.

Le 20 novembre 1867, Senécal fait faillite en son nom et au nom de Senécal et Meigs, et dépose « tous ses biens et effets, immeubles, livres, lettres, documents » entre les mains du syndic Tancrede Sauvageau. Cette faillite entraîne la dissolution de la société Wurtele et Senécal, le dernier cédant tous ses droits dans la compagnie. Un premier bilan provisoire des créanciers – car, selon Sauvageau, « M. Sénécal a eu recours pour faire le dit bilan plutôt à sa mémoire qu'à ses livres de comptes, n'ayant pas tenu de livres de comptes réguliers » – évalue la faillite à environ \$410 000, sans tenir compte des dettes contractées envers au moins 14 autres créanciers. Les vraies raisons de cette faillite sont obscures. Les contemporains estimèrent que la crise commerciale engendrée par la fermeture du marché américain à la suite de l'expiration du traité de réciprocité en 1866 prit Senécal de court : il avait des biens et des stocks mais pas de liquidités pour faire honneur à ses nombreuses échéances. Quoi qu'il en soit, il propose un accord à ses créanciers : il remboursera intégralement les dettes privilégiées s'élevant à \$17 480 et paiera 50 cents par dollar, en versements semi-annuels de \$30 000, pour les autres. Il accepte, par la même occasion, la nomination de trois fidéicommissaires qui géreront ses biens, moyennant des frais d'administration, à sa charge, ne dépassant pas \$2 500 par année ; en retour, il demande que Meigs et Vassal soient libérés des papiers qu'ils ont endossés. Lors des réunions du 7 décembre 1867 et du 22 janvier 1868, les 51 créanciers acceptent ses propositions et, à cette dernière date, les biens de Senécal passent officiellement des mains de Sauvageau entre celles des fidéicommissaires. Une clause de l'acte de transfert prévoyait cependant que Senécal continuerait à gérer ses biens sous l'œil vigilant des fidéicommissaires, moyennant un salaire non précisé, et qu'il poursuivrait ses autres entreprises. Avec Meigs et Vassal, il continue de s'occuper de la Compagnie des moulins à vapeur de Pierreville qui n'a pas été directement atteinte par cette faillite.

Senécal n'est pas au bout de ses peines. Le 20 juin 1868, le feu détruit les moulins de Pierreville ; il les reconstruit en 47 jours et équipe la scierie de 146 scies verticales. En août, le feu rase, à Saint-Guillaume, sa manufacture « pour extraire le jus de l'écorce de pruche ». Le 14 janvier 1870, un nouvel incendie ravage les moulins de Pierreville : il les remet en marche, cette fois-ci en 30 jours, dit-on. Ce sont des années difficiles et, lors de la signature du contrat de mariage de sa fille Delphire, le 31 décembre 1869, il ne peut faire mieux que de lui donner \$6 000 qu'il paiera en six versements ou, faute de liquidités, en biens fonciers et immobiliers. Incapable sans doute de respecter les échéances de remboursement contenues dans la composition de 1867, Senécal est de nouveau en faillite dès le début de 1870, et

l'administration de ses biens est reprise par le syndic Sauvageau. Selon un bilan des créances, ses dettes s'élèvent à \$407 559,79. De grosses firmes montréalaises sont concernées : Adolphe Roy et Compagnie (\$71 939), la Banque des marchands du Canada (\$66 899), E. Hudon, Fils et Compagnie (\$61 310), Louis Gauthier (\$31 060), la Banque du peuple (\$30 055), Louis Tourville (\$17 008), Thomas Wilson (\$16 773) et P. Larose (\$16 509). La Compagnie des moulins à vapeur de Pierreville réclame \$15 079. Les créanciers se réunissent d'urgence. Les esprits sont divisés et l'on devine une grande activité dans les coulisses. Le 11 février 1870, Vassal offre d'acheter l'actif de la faillite : il propose de payer 8 cents pour chaque dollar dû, et présente aux créanciers des billets échelonnés sur plusieurs mois qui, assez curieusement, sont endossés par Adolphe Roy et Thomas Wilson. Le 18 février, les créanciers acceptent l'offre de Vassal qui devient aussitôt propriétaire des biens de Sénécal ; ceux-ci ne pourront cependant être vendus, sans le consentement de Sauvageau, tant et aussi longtemps que les billets donnés en garantie n'auront pas été payés. Dans cette affaire, Vassal semble être de connivence avec son associé. En effet, quatre jours plus tard, « tous les biens et droits actifs mobiliers qui ont été vendus et cédés au dit Henri Vassal » retournent à Sénécal moyennant une somme de \$35 000 que Vassal déclare avoir reçue. Le 26 septembre, Sénécal récupère de la même personne une soixantaine de lots dans Saint-Bonaventure et une cinquantaine dans Saint-Guillaume pour \$45 222 apparemment payés comptant. Il hypothèque ces terrains en décembre afin d'emprunter une somme de \$44 000 à Roy et à Wilson, ses bailleurs de fonds montréalais qui continuent toujours à lui faire crédit et à honorer ses billets, « pour alimenter son commerce et l'aider dans ses spéculations ». En octobre 1870, une convention entre Sénécal et Vassal met un terme aux opérations commerciales des fidèles associés, établissant de façon définitive la part qui revient à chacun ; compte tenu du faible actif qui échoit à Vassal, il est manifeste que ce dernier n'a été, dans toutes ces affaires, que le fondé de pouvoir de Sénécal. À la fin de 1870, ce dernier n'est donc pas terrassé par sa faillite ; toujours alerte et aux aguets, il attend des jours meilleurs.

La construction ferroviaire, qui démarre sur une grande échelle au Québec dans les années 1870, fournit à Sénécal un champ d'action qui absorbera graduellement la quasi-totalité de son temps, au même titre que la navigation et le commerce du bois dans les années 1850 et 1860. Il n'abandonne pourtant pas ses intérêts, qui sont considérables, dans la région de Sorel, mais il s'en remet de plus en plus à des fondés de pouvoir, comme son frère Ambroise (engagé le 16 mars 1870), Charles-Ignace Gill (9 janvier 1871) ainsi que Pierre-Nérée Dorion (3 mars 1871) et Louis Caya (25 novembre 1873). Au début des années 1870, Sénécal œuvre principalement à la construction d'une voie pour le compte de la Compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, compagnie dont il obtiendra progressivement la maîtrise. À l'automne de 1871, il complète le tronçon de 48 milles devant relier Sorel et L'Avenir en passant par Drummondville. Ouvert dès 1872, ce chemin devient vite inutilisable car les rails de bois ne résistent pas aux rigueurs du climat

québécois. Le 12 novembre, Senécal vend donc la voie à la Compagnie du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est pour la somme de \$100 000. Trois ans plus tard, cette dernière lui confie le contrat pour refaire, avec des rails d'acier, la section Sorel-Drummondville, et la prolonger vers le sud jusqu'à Acton (Acton-Vale). Achevée en 1876, la construction de cette ligne est une véritable épopée, qui met à rude épreuve le talent, l'énergie et l'enthousiasme de Senécal. Il travaille dans des conditions précaires et semées d'embûches : il est à la merci des gouvernements pour le financement des travaux, des intérêts locaux pour le tracé, des hommes d'affaires pour les fonds de roulement, et d'une main-d'œuvre inexpérimentée de même que d'un équipement rudimentaire pour la construction. Afin de réussir, il a besoin d'alliés aux divers échelons du gouvernement et d'hommes de paille dans le bureau de direction des compagnies qu'il dirige. À cet égard, il intervient dans les élections et, afin d'aider le candidat de son choix, il entretient de bonnes relations avec certains journaux comme *le Pays* (Montréal). Mais, dès 1871, Georges-Isidore Barthe*, maire de Sorel, dénonce la naissance du « règne des spéculations véreuses », la pratique de l'achat « des électeurs en détail » puis de leur revente « en gros plus tard », et l'existence d'un réseau local composé d'hommes politiques à la solde de Senécal, tels Charles-Ignace Gill, député d'Yamaska à l'Assemblée législative de la province de Québec, de 1871 à 1874, Joseph-Nestor Duguay, député d'Yamaska à la chambre des Communes, de 1872 à 1874, Jean-Baptiste Guévremont et un dénommé Marchessault, tous les deux actifs sur la scène municipale. En outre, Barthe défend, à l'aide de *la Gazette de Sorel*, dont il est le propriétaire, les intérêts des payeurs de taxes contre le projet de Senécal d'amener les municipalités à accroître leurs subventions aux chemins de fer et à les verser avant la réalisation des travaux. Le maire de Sorel ne tient pas à financer un individu qui ne fournit aucune garantie, manipule les bureaux de direction, favorise ses amis dans la localisation des gares et réclame \$80 000 là où on lui doit à peine \$27 000. Entre ces deux ennemis irréductibles, s'engage un combat à finir. En 1872, Senécal oblige Barthe à démissionner de la mairie pour une question de conflit d'intérêts. La même année, il contribue à la victoire de Michel Mathieu* dans le comté de Richelieu aux élections fédérales, provoquant ainsi la défaite de l'ex-maire. Néanmoins, Barthe sera rétabli dans ses fonctions lors des élections municipales à Sorel en janvier 1873.

Dans le domaine de la construction ferroviaire, Senécal utilise les procédés qui l'ont si bien servi dans le passé. Il se procure le bois nécessaire aux travaux dans ses scieries de la rivière Yamaska, du canton de Kingsey et autres lieux. Des prête-noms encaissent les subventions et effectuent des dépenses dont on ne connaît pas le montant exact. Toujours, derrière lui, on retrouve des bailleurs de fonds connus tels que Valentine Cooke, administrateur du chemin de fer de jonction des comtés du Sud-Est, Adolphe Roy, devenu président de la Compagnie des moulins à vapeur de Pierreville, et Louis-Hercule Lafleur, commerçant de Montréal. Pour amasser rapidement de l'argent, il emploie son procédé favori, la spéculation foncière ; dans le seul automne de 1873, il achète 1775 acres de terre dans le district d'Arthabaska, 1 300 acres

dans le canton de Wickham et 800 dans le canton de Kingsey, sans compter les 6 450 acres qu'il acquiert pour la Compagnie des moulins à vapeur de Pierreville. Ce besoin insatiable de liquidités l'amène à mettre ses amis en mauvaise posture. Vers 1873, il aurait escroqué \$17 000 à Adolphe Roy avec des billets sans provision et, en 1878, il aurait concouru à mettre la Compagnie des moulins à vapeur de Pierreville en faillite.

Ce besoin d'argent peut aussi expliquer pourquoi, en 1874, Sénécal laisse tomber le parti libéral de la province de Québec confiné dans l'opposition. Il sait depuis longtemps que le pouvoir politique et le grand capital vont de pair et que les chartes et les subventions s'obtiennent si « on est du bon bord ». Une anecdote révèle le genre de motivations qui l'animent en politique. Invitant son principal organisateur du comté d'Yamaska, Antoine Laferté, à passer dans le camp du parti conservateur, il lui aurait dit : « Toine, j'ai décidé de changer de parti et de me mettre bleu, [...] avec les bleus je vais faire bien plus d'argent [...] et nous allons nous enrichir. » Lorsqu'il s'identifiait au parti libéral, Sénécal rêvait d'une coalition de « bleus » et de « rouges » sur la scène provinciale afin de faciliter ses relations avec le gouvernement. Mais Henri-Gustave Joly*, le chef des libéraux du Québec, s'y oppose en décembre 1874 et, comble d'ingratitude, le parti libéral, au pouvoir à Ottawa, refuse de le nommer sénateur. Aussi Sénécal se met-il à lorgner du côté des bleus. Il fait la connaissance de Joseph-Adolphe Chapleau* et de Clément-Arthur Dansereau* de l'état-major conservateur puis, lors d'une élection partielle fédérale dans le comté de Drummond et Arthabaska en 1877, il prend parti contre Laurier qu'il fait battre dans cette circonscription. Ironie du sort, grâce au coup d'État de Luc LETELLIER de Saint-Just, les libéraux accèdent au pouvoir dans la province de Québec en 1878, au moment où l'on s'apprête à prendre d'importantes décisions concernant l'avenir du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ; cette voie ferrée, mise en chantier par le gouvernement qui en a la propriété, doit parcourir la rive nord du Saint-Laurent. L'ambitieux Sénécal flaire dans cette entreprise, tout comme dans l'ensemble de la politique ferroviaire, le gros gibier. Loin de satisfaire ses attentes, le nouveau gouvernement, sous l'initiative de son chef, Joly, refuse même de lui rembourser une somme de \$15 000 en reconnaissance de travaux déjà accomplis. Sénécal met donc tout en œuvre pour faire destituer le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just et faire battre le gouvernement de Joly à l'Assemblée législative. Malgré des difficultés financières qui l'obligent à hypothéquer ses polices d'assurance, il contribue à écarter les libéraux du pouvoir en 1879. Devenu premier ministre, Chapleau ne peut donc rien lui refuser, d'autant plus que Sénécal s'attend à une certaine reconnaissance.

L'arrivée au pouvoir des conservateurs marque le début d'une forme de gouvernement occulte, dont les figures dominantes sont Dansereau, publiciste du parti, et Sénécal, trésorier. Au pouvoir jusqu'en 1882, le parti conservateur sera néanmoins tiraillé par des disputes entre les factions idéologiques – « chapleautistes » modérés contre « castors » ultramontains [V. François-Xavier-Anselme TRUDEL] – cherchant à obtenir un ascendant sur les esprits, et

par des conflits entre les factions financières – représentées notamment par la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, sir Hugh ALLAN et la Compagnie des bateaux à vapeur océaniques de Montréal, et la Banque de Montréal- cherchant à s’arracher les émissions des emprunts publics, les subventions ferroviaires et la propriété du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Le 1^{er} mars 1880, Chapleau nomme Senécal surintendant de cette dernière compagnie ; celui-ci s’adjoit son gendre William Blumhart comme secrétaire et fournisseur général. Le salaire de Senécal sera égal à 2,5 p. cent des profits nets de l’exploitation du chemin de fer. Il reçoit en outre le mandat officiel de gérer, pour le bien du Québec, cette compagnie qui pèse lourd sur les épaules du gouvernement et le mandat officieux d’utiliser ce chemin de fer comme un instrument de pouvoir pour les chapleautistes. Lui-même ajoute un troisième mandat : servir ses intérêts. Le défi est à la mesure de l’homme. Il s’acquitte de sa tâche en parachevant le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental par des embranchements qui alimentent la ligne principale, puis en faisant de ce chemin de fer un nid de « patronage » et une source importante de revenus pour le parti. Période sombre de l’histoire politique du Québec où le responsable d’une compagnie publique est aussi le trésorier en chef d’un parti politique, ce qui vaut à Senécal une sévère admonestation de Laurier qui publie dans *l’Électeur* (Québec) du 20 avril 1881 un article intitulé « la Caverne des 40 voleurs ». Dans cet article, Laurier qualifie Senécal d’escroc, sous prétexte qu’il aurait volé, voire même ruiné plusieurs de ses anciens associés, et l’accuse de vouloir en faire autant avec la population québécoise. Cette violente attaque pousse Senécal à lui intenter une poursuite pour avoir écrit et publié « un libelle faux, scandaleux, malicieux et diffamatoire ». Le procès débute à Montréal le 5 octobre 1881. Les procureurs de Laurier y font l’étalage de la carrière de Senécal, remontant jusqu’en 1859, année où il fut trouvé coupable d’avoir obtenu une somme de \$50 sous de faux prétextes – jugement qui fut par la suite renversé par une cour supérieure. Les accusations se multiplient et durant tout le mois d’octobre le procès fait sensation au sein de la population québécoise. À la fin du procès, le 2 novembre, les jurés sont irrémédiablement divisés et la cour est levée sans verdict. Quoi qu’il en soit, l’expression « sénécaux » devient dès lors dans l’opinion publique synonyme de roublard, de voleur et de pilleur des deniers publics.

Grâce à son poste de surintendant du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, Senécal recrée à grande échelle les scénarios qui lui étaient devenus coutumiers. Ainsi, il achète le chemin à rails du Saint-Laurent et du village d’Industrie, le répare avec des matériaux appartenant au Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, puis le cède à prix fort au gouvernement. Sa plus grande réussite demeure la liquidation du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental dès 1882. D’abord, en février, il réussit à vendre la section ouest (Montréal-Ottawa) et ses embranchements à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique pour \$4 000 000, tout en réalisant un profit personnel qu’on estime généralement à \$100 000. Dans les négociations portant sur la vente de la section est (Montréal-Québec), Senécal

demeure à l'arrière-plan, mais il est en fait l'âme dirigeante du syndicat financier du chemin de fer de la rive nord, lequel regroupe également Thomas McGreevy*, Joseph-Aldéric Ouimet et Alphonse Desjardins*, qui cherche à acquérir cette ligne. Au début de mars, peu après que le gouvernement eut accepté l'offre de \$4 000 000 de ce groupe, le rôle qu'a joué Senécal dans la transaction est connu. En dépit d'un débat passionné autour de l'activité de ce dernier en tant qu'employé du chemin de fer gouvernemental, l'Assemblée législative ratifie l'entente, qui est reconnue officiellement le 27 mai. En décembre, Senécal revend ce tronçon au Grand Tronc. Il s'assure ainsi immédiatement un profit sur cette vente pour laquelle il reçoit de l'argent et des actions du Grand Tronc, puis plus tard un autre sur la plus-value des actions qui auront grimpé quand le Grand Tronc vendra en 1885 l'ancienne section est du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Cet épisode important dans le développement des chemins de fer a peut-être tourné à l'avantage du Québec, mais certainement à celui de Senécal. Certes, il s'est fait de nombreux ennemis qui l'assaillent de toutes parts, comme les libéraux dans l'*Électeur* et les ultramontains dans une brochure, parue à Montréal en 1882, intitulée *le Pays, le Parti et le Grand Homme*, mais, en revanche, il devient un des hommes les plus influents du Québec au début des années 1880. En 1882, il est renfloué, lui qui, deux ans auparavant, était presque insolvable, si on en croit les 78 protêts que des créanciers lui avaient alors signifiés. La gérance d'une entreprise gouvernementale lui a aussi ouvert de nouveaux horizons : en 1881 et en 1882, il est allé en France en tant que surintendant du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental pour négocier l'émission d'un emprunt public, et il a été mis en contact avec de grands financiers internationaux. Après le départ de Chapleau pour la scène fédérale en 1882, Senécal entend se tailler une place dans le grand réseau du capital international. Il est assez riche pour se payer des journaux qui l'encensent et il jouit de relations dans les milieux de la haute finance montréalaise où on le craint pour sa roublardise tout en l'admirant pour son audace et son énergie. Il détient en outre d'importants leviers de commande : la présidence de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario (1882–1887), celle de la Compagnie du chemin de fer de la rive nord (1883–1886) et celle de la Compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal (1883–1884). En 1883, il reçoit la croix de commandeur de la Légion d'honneur française, ce qui lui vaut une démonstration d'amitié et un témoignage d'admiration des sommités politiques et financières, tant anglophones que francophones, de Montréal. La fête dépasse les proportions d'un événement public ; elle devient, en quelque sorte, un moment historique fixant pour les générations à venir les traits d'un Senécal mythique qui, selon les mots de Jean-Baptiste ROLLAND, « personnifie le génie commercial et industriel du pays » et, selon ceux de Chapleau, incarne le symbole du réveil économique des francophones. Citant cette devise qui l'a animé toute sa vie, « where there is a will, there is a way », Senécal affirme sa détermination à continuer son œuvre d'envergure nationale.

L'émission à Paris d'obligations publiques et l'installation au Québec du Crédit foncier franco-canadien en 1881 ont suscité un engouement pour la « vieille France » dans les cercles politiques et financiers. La mode est aux échanges commerciaux avec la France qui pourrait devenir un partenaire important dans le redressement économique des francophones et dans la mise en valeur des ressources du pays. La rumeur court dans l'opinion publique que Sénécal est revenu de France et d'Angleterre, en 1882, la tête pleine d'idées nouvelles. De fait, il nourrit trois gros projets qui mettent en jeu des millions de dollars et qui lui attirent l'adulation de certains financiers montréalais : une compagnie pour l'installation d'un câble transatlantique, de Halifax à la côte anglaise, afin d'abaisser le coût des communications télégraphiques ; une liaison maritime entre Rouen, France, et Québec, financée par des capitaux rouennais, montréalais et gouvernementaux ; et une compagnie de colonisation, regroupant des capitaux internationaux, pour mettre en valeur les ressources du sol québécois. Voilà des entreprises dignes d'un grand *tycoon* américain. Le troisième projet, la Société générale de la colonisation et des exploitations industrielles, est sans doute le plus important qu'ait jamais conçu Sénécal. Il prévoit l'acquisition de l'ensemble des propriétés de la succession de George Benson Hall*, composée des célèbres moulins de Montmorency (maintenant partie de Beauport) et de leurs concessions forestières, réparties dans les régions de la Gatineau, du Saint-Maurice et de la Beauce, en plus des forges Radnor, près de Trois-Rivières, et de plusieurs cantons ou parties de cantons dans le sud du Québec, pour en faire les assises d'une compagnie de colonisation dotée d'un capital de \$6 000 000 à \$10 000 000.

Avec sir Charles Tupper*, haut-commissaire du Canada à Londres, et d'autres collaborateurs, Sénécal se consacre surtout à ce dernier projet durant l'année 1883. Le 29 janvier, les héritiers de Hall lui signent une promesse de vente. Le mois suivant, il demande au parlement de la province de Québec une charte pour la Société générale de la colonisation. Cette dernière regroupe 32 hommes d'affaires, soit 27 financiers en vue des diverses régions du Québec et 5 investisseurs étrangers : R. H. Kimball, banquier de New York, J. Belloni, propriétaire de charbonnages aux États-Unis, René Manraize, négociant parisien, Émile Bonemant, agronome français, et Bradley Barlow, sénateur de l'état du Vermont. Craignant qu'un *lobbying* des députés ultramontains fasse obstacle à l'octroi des pouvoirs exigés par la Société générale de la colonisation, Sénécal achète de Charles King, homme d'affaires de Sherbrooke, à la fin du mois de février, la charte de la Compagnie des terres et d'améliorations des Cantons de l'Est ; dotée de pouvoirs étendus, cette charte lui permet de mener plus librement ses opérations. Le 7 juin, il acquiert en son nom les propriétés de Hall pour la somme de \$1 600 000 ; un montant de \$250 000 est versé comptant et quatre paiements, échelonnés jusqu'au 2 juillet 1884, sont prévus pour acquitter la différence. Bien que la mise soit élevée, Sénécal réalise un profit substantiel en revendant, deux mois plus tard, ces propriétés à la Société générale de la colonisation – ayant obtenu entre-temps sa reconnaissance juridique – pour la somme de « \$2 500 000, dont \$1 000 000

en stock libéré de la compagnie immédiatement et la balance d'un million et demi aussi en stock libéré aussitôt qu'il aura fourni à la Cie une décharge complète de toute hypothèque sur la dite propriété ».

Toujours à la recherche d'investisseurs, Sénécal part, à l'automne de 1883, pour l'Europe où il a de nombreux pourparlers avec Poursin-Escande, agent du gouvernement canadien à Paris, Hector Fabre*, représentant du Québec au même endroit, sir Charles Tupper et un certain Fichet, millionnaire du Havre, France. Les choses traînent en longueur et, par surcroît, un article attaquant la crédibilité de Sénécal, paru dans le *Mail* de Toronto et le *Morning Chronicle* de Québec, alerte les investisseurs. De retour au mois de décembre suivant, Sénécal intente une action en diffamation de \$200 000 (qui sera portée à \$250 000 en novembre 1884) contre le premier journal et une autre contre le second. Il semble, selon une note manuscrite conservée dans les papiers de Sénécal, qu'en janvier 1884 « les assureurs d'Édimbourg auraient reçu de mauvais renseignements de Montréal et auraient changé d'idées ». Est-ce la fin d'un grand rêve ? Le 29 janvier 1884, le bureau de direction de la Société générale de la colonisation – où siègent Sénécal, John McDougall fils, Charles Rudolph Hosmer, Téléphore-Eusèbe Normand, Jean-Baptiste-Amédée Mongenais, Paul-Étienne Grandbois, Jean-Baptiste RENAUD et Louis-Joseph Forget – annule, faute de capitaux, l'achat des propriétés Hall conclu avec Sénécal l'année précédente. Par l'intermédiaire de son procureur Alexandre Louthood, Sénécal en fait autant avec les héritiers Hall, perdant ainsi son premier paiement de \$250 000 et les intérêts sur un versement de \$210 000 qu'il devait. Mais il n'abandonne pas malgré ses déboires et, le 15 février, il négocie avec les héritiers Hall l'acquisition des forges Radnor pour la somme de \$150 000. Ce contrat est renouvelé le 3 juin jusqu'au 1^{er} septembre à d'autres conditions, pour être annulé finalement, faute de paiement du premier versement de \$25 000.

La grande œuvre nationale n'aura pas de suite ; les trois projets de Sénécal s'effondrent pour des raisons encore obscures aujourd'hui. En effet, le projet du câble transatlantique et celui de la compagnie de navigation entre Rouen et Québec subissent le même sort que la Société générale de la colonisation. En dépit d'un certain appui dans les milieux politiques de France et d'Angleterre, Sénécal ne réussit pas à attirer les capitaux nécessaires à la réalisation de projets de cette envergure. Durant 18 mois, ils ont accaparé beaucoup de son temps et de ses énergies, sans toutefois l'empêcher d'investir dans un grand nombre d'entreprises, comme la Coleraine Mining Company le 11 octobre 1882, la Magog Textile and Print Company (\$10 000) le 2 mai 1883 et, l'année suivante, la Compagnie d'imprimerie de la *Minerve* ; à sa mort, il détiendra des titres dans l'Anglo-Canadian Asbestos Company (\$12 738), la Compagnie de sucre de betterave de la province de Québec (\$1000), la Compagnie d'assurance du Canada contre le feu « La Souveraine » (\$1000), la Compagnie canadienne de l'éclairage électrique (\$40 000), la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc (\$500), la Household Fire Extinguisher Company (\$2 000), la Compagnie des mines de Mégantic

(\$10 000), la Compagnie des usines à papier Richelieu (\$5 000), et la Compagnie royale d'électricité (\$2 000). Ces investissements s'accompagnent de diverses spéculations.

Le 19 novembre 1885, il tente même un retour dans la construction ferroviaire, s'associant à Philippe-Élisée Panneton et à Marie-Louise-Alphonsine Giroux, épouse de Téléphore-Eusèbe Normand, de Trois-Rivières, pour la réalisation du chemin de fer du Saint-Laurent, des basses Laurentides et du Saguenay, qui relierait Saint-Jean-des-Piles au chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean. Deux ans plus tard, il n'aura construit qu'un tronçon de 22 milles et demi.

Le grand intérêt de Senécal est désormais la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario. Il en avait été élu président le 13 février 1882, délogeant ainsi sir Hugh Allan qui, depuis 1875, menait cette compagnie d'une main de fer et en avait fait l'une des plus grosses firmes de navigation canadiennes, en activité entre Québec et les Grands Lacs. Celle-ci avait en 1882 un capital payé d'environ \$1 500 000 et disposait de 22 navires. Cependant, sa rentabilité décroissait : les profits nets étaient passés de \$90 722 en 1880 à \$32 682 en 1881. Le mécontentement des actionnaires avait servi Senécal qui aspirait à la présidence pour réaliser un grand projet : amalgamer la section est du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental avec la Richelieu et Ontario dans le but d'obtenir le monopole du transport sur le Saint-Laurent. Il avait acquis 559 actions de la compagnie – en jouant à la bourse sur marge, écrit *la Minerve*, en pillant le trésor public, disent ses ennemis – et trouvé des alliés chez des groupes opposés à Allan, réussissant de la sorte à se faire élire d'abord administrateur, puis président.

Senécal se fixe comme objectif immédiat de rentabiliser la compagnie. Le nouveau conseil d'administration procède à un inventaire de l'actif, à un examen des divers départements, à une analyse des livres, à une révision des tarifs et à la signature d'accords avec les compagnies rivales. Ainsi, le 11 mars 1882, le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, dont Senécal est toujours surintendant général, s'engage à verser annuellement \$2 000 à la Richelieu et Ontario si elle consent à interrompre ses escales à Maskinongé, Louiseville et Yamachiche. Le 16 novembre, une pareille entente, portant sur la suspension des services de la Richelieu et Ontario à Québec pendant une semaine, est conclue au prix de \$1 000 avec le syndicat financier du chemin de fer de la rive nord, maintenant propriétaire de la section est du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. C'est à l'occasion de la réunion du 21 novembre que Senécal étale vraiment son jeu : il convainc les administrateurs d'offrir à ce syndicat financier, qu'il préside également, la location de la Richelieu et Ontario pour 99 ans, au prix de \$80 000 par année. Toutefois, en vendant la section est du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental au Grand Tronc en décembre 1882, Senécal renonce à cette tentative de réunir ces deux grandes entreprises et de monopoliser le transport maritime et ferroviaire du Saint-Laurent.

Les réformes administratives instaurées par Senécal au sein de la Richelieu et Ontario commencent toutefois à porter fruits : à la grande satisfaction des actionnaires, les profits grimpent à \$85 806 en 1882. Le conseil d'administration a réussi à diminuer les frais

d'exploitation de \$24 000. Durant l'année 1883, la compagnie poursuit sa politique d'économie en réduisant les effectifs et les salaires là où c'est possible. Sorel devient l'unique « dépôt de la flotte » où se font l'hivernage et la réparation des navires. De plus, des efforts sont déployés afin d'éliminer des rivaux ou au moins d'en réduire le nombre. En réussissant à placer trois de ses administrateurs, dont Senécal, au sein du bureau de sa concurrente, la Compagnie du chemin de fer et de navigation du lac Saint-François, la Richelieu et Ontario étend davantage son emprise.

Préoccupé par ses grands projets internationaux, Senécal s'absente souvent pendant l'année 1883 : il manque 26 des 54 réunions du conseil d'administration de la Richelieu et Ontario. Par la suite, il manifeste une plus grande assiduité et emploie son énergie à contrer les nombreux concurrents. Afin de consolider les assises de la firme dans la section ouest de son territoire, il signe une entente, en février 1885, avec la Rome, Waterton and Ogdensburg Railway Company, dont le terminus est situé à Cape Vincent, état de New York ; ainsi, la Richelieu et Ontario assume, à partir de ce terminus, une liaison maritime avec Montréal, Toronto et même Niagara Falls, Ontario, suivant un horaire et des tarifs établis d'un commun accord, excluant par le fait même ses concurrents d'une grande partie du trafic de marchandises en provenance de l'état de New York.

En 1886, la Richelieu et Ontario s'intéresse, entre autres, à la Compagnie de navigation de Longueuil et à la Compagnie de navigation de Laprairie ; le 5 février, les administrateurs autorisent Senécal à augmenter le capital de \$200 000 pour acquérir ces deux lignes de transport. Durant la même année, le circuit de la rivière Saguenay, exploité par la Compagnie de navigation à vapeur du Saint-Laurent, est cédé à la Richelieu et Ontario pour près de \$200 000, avec la garantie qu'aucune autre liaison ne sera établie par la compagnie cédante dans le même secteur ou dans tout autre secteur alors desservi par l'acquéreur.

Ainsi, grâce à la politique vigoureuse menée par Senécal, le prestige, la rentabilité et l'emprise de la Richelieu et Ontario augmentent considérablement. Son activité au sein de cette société lui apporte aussi des avantages personnels. Grâce à l'appui de quelques membres nommés au conseil d'administration en vertu d'actions qu'il leur a transportées, Senécal s'est assuré la mainmise sur la compagnie. La manière dont il voulait employer ce pouvoir n'est pas tout à fait claire, mais, d'après l'inventaire de ses biens à son décès, il avait commencé à utiliser à ses propres fins les fonds de la compagnie et lui devait \$17 115.

Senécal ressent toutefois l'usure des années et, à l'automne de 1886, il est obligé de s'absenter des réunions du conseil sur les ordres de son médecin. Son ami Chapleau insiste pour qu'on le nomme au sénat, honneur qui lui avait été refusé en 1883. Sir John Alexander Macdonald* se laisse gagner cette fois et, le 25 janvier 1887, l'invite à occuper le fauteuil de Louis-François-Roderick Masson*. C'est le dernier tribut de reconnaissance que lui offrira le parti conservateur qu'il avait si bien servi. Frappé de paralysie au début d'octobre, Senécal

s'éteint dans sa spacieuse résidence de la rue Dubord, à Montréal, le 11 octobre 1887. Il laissait une succession bien embrouillée. Les notaires évaluèrent approximativement l'actif à \$514 280, sans compter sa part dans le chemin de fer du Saint-Laurent, des basses Laurentides et du Saguenay ; son passif, s'élevant à \$700 000, comprenait deux donations de \$50 000 à ses filles. L'inventaire mentionne aussi un autre actif de \$800 000, composé d'actions en litige comme celle de \$250 000 intentée par Senécal contre le Mail et celle de \$100 000 intentée contre Laurier.

Suivre la carrière de Senécal, c'est décrire en détail la conjoncture économique québécoise de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Déjà en 1850, vers l'âge de 20 ans, il commence à spéculer sur les provisions de grains et de bois, puis à en faire le commerce, pour devenir à la fin de ses jours le plus grand capitaliste canadien-français de son époque. Au milieu du XIX^e siècle, l'échange de marchandises constituait une source importante de bénéfices, dont il a su tirer le maximum. Dès le début, il s'appliquait de façon rigoureuse, voire même scandaleuse et malhonnête selon ses détracteurs, à l'accumulation de capital afin d'agrandir continuellement sa participation dans un secteur économique donné ou se lancer dans d'autres domaines prometteurs. Avec un capital amassé comme commerçant local, Senécal effectue une percée dans le champ de la navigation grâce, notamment, à l'achat de bateaux, à la construction navale, à la location de chalands et au dragage. Poursuivant son expansion, il se livre ensuite à la transformation et au commerce du bois, ainsi qu'à la spéculation dans l'achat de terres pour devenir un important propriétaire foncier.

En dépit de ses trois faillites, contrecoups de sa montée économique trop rapide, Senécal se montre habile et prévoyant, et, après avoir ralenti momentanément ses affaires, il s'aventure, au début des années 1870, dans la construction ferroviaire, un secteur dont l'expansion est prometteuse. Conjuguant alors ses efforts au niveau économique et politique, il se taille une place importante dans cette branche d'activité. Sa participation administrative au Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ainsi qu'à la Compagnie du chemin de fer de la rive nord le situe au centre nerveux du système ferroviaire du Québec, une position dont il sait bien tirer des profits personnels. Le monopole envisagé, dans la navigation, avec la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario au début des années 1880 montre jusqu'à quel point il a réussi à s'imposer. D'ailleurs, c'est à cette époque qu'il décide de tenter sa chance dans les affaires internationales. Le seul projet de la Société générale de la colonisation et des exploitations industrielles l'engage dans une transaction de \$3 000 000 mais, faute d'investisseurs pour le soutenir, celui-ci échoue en entraînant des pertes énormes pour Senécal. Revenu sur la scène nationale, le « capitaine de Pierreville » se consacre à la Richelieu et Ontario pendant les dernières années de sa vie.

À l'époque du développement poussé des monopoles aux États-Unis et des grandes sociétés canadiennes comme la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, Sénécal reste pendant toute sa carrière un capitaliste individualiste et conduit ses affaires d'une manière bien personnelle. Négligeant toute forme de comptabilité intégrale, recourant à d'innombrables fondés de pouvoir, jouant parfois contre ses propres partenaires et se servant des fonds des compagnies sous sa gouverne pour ses investissements personnels, il parvient à détourner ses opérations de la vue des contemporains, mais ne sait toutefois s'attirer la confiance de gros investisseurs et de banquiers, indispensable à la réussite et à la survie de ses projets. Sa personnalité complexe et la façon vigoureuse dont il mène ses affaires lui méritent, à l'époque, une image publique controversée et contradictoire ; on le voit tantôt comme un « boss » politique, monopoliste et voleur, tantôt comme un patriote incarnant la remontée économique des Canadiens français.

En dépit de l'état désordonné de ses affaires à sa mort, Sénécal avait réussi à suivre les courants changeants de l'économie de son temps comme aucun de ses contemporains canadiens-français. La diversité et l'importance de l'activité économique qu'il a menée le placent dans le premier peloton des capitalistes canadiens au XIX^e siècle. Cependant, pour avoir été un brasseur d'affaires qui a fait circuler beaucoup d'argent, il aura manqué à Sénécal un esprit de profondeur, capable de mûrir dans le détail des projets qui auraient pu demeurer des institutions nationales importantes dans le développement économique du Québec.

HÉLÈNE FILTEAU, JEAN HAMELIN ET JOHN KEYES

Il n'existe aucune biographie un tant soit peu rigoureuse de Louis-Adélarde Sénécal. Les quelques auteurs ayant écrit à son sujet ont repris, sans la vérifier, la longue notice nécrologique parue dans *la Minerve*, 12 oct. 1887. Deux auteurs ont cependant étudié le rôle joué par Sénécal en tant que surintendant de la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Il s'agit de Brian J. Young, *Promoters and politicians : the North-Shore railways in the history of Quebec, 1854–85* (Toronto, 1978), et de Gaétan Gervais, « l'Expansion du réseau ferroviaire québécois ».

L'inexistence d'ouvrages sérieux consacrés à Sénécal tient tout autant à l'ampleur du personnage qu'à l'absence d'un fonds d'archives important. Sénécal ne gardait pas ses papiers personnels, sinon ses talons de chèques, ses reçus et quelques documents qu'il entreposait dans son grenier et qui ont été en grande partie détruits. Seul le musée d'Odanak (Odanak, Québec) conserve un fonds incomplet sur Sénécal, composé d'un petit nombre d'actes notariés, de télégrammes, de lettres éparses et d'un registre sur les affaires du canton d'Upton, de 1866 à 1882. Ce dépôt possède également le fonds Charles-Ignace Gill qui contient certaines pièces concernant Sénécal.

Écrire la vie de Sénécal se présentait comme une tâche difficile ; il a donc fallu s'en remettre aux minutiers des notaires, aux archives de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario, et aux journaux de l'époque. Néanmoins, il reste encore d'autres sources à explorer, comme la

correspondance des hommes politiques mêlés de près à la carrière de Senécal, de même que les fonds d'archives des sociétés bancaires et des maisons de courtage. [H. F., J. H. et J. K.]

AC, Montréal, Minutiers, Narcisse Pérodeau, 27 déc. 1887, 18 févr. 1888 ; Québec, Minutiers, E. G. Meredith, 7 juin 1883, 15 févr., 8 août, 13 déc. 1884 ; Richelieu (Sorel), Minutiers, Étienne Boucher, 25 déc. 1865, 24 mars 1866 ; L.-D.-E. Carier, 31 mars 1873, 21 nov. 1874, 18 mai 1880 ; J.-B. Commeault, 18 août 1860, 8 sept. 1863, 25 mars 1867 ; Victor Gladu, 1867–1875 ; G.-T. Peltier, 28 mars 1865, 12 avril 1866.— ANQ-M, Minutiers, C.-E. Belle, 15 janv. 1852 ; Félix Geoffrion, 12 mai, 29 sept., 12 oct. 1866, 22 janv. 1868, 18 févr. 1870 ; J.-H. Jobin, 12 sept. 1851, 4 août 1854, 5 févr. 1862, 15 févr., 20 nov. 1867 ; Pierre Ménard, 15 janv. 1850, 13 nov. 1851, 25 juin 1852, 16 août 1853.— APC, MG 24, B2, 4 ; L3, 24 ; MG 26, A, 17 ; 141 ; 414 ; MG 27, I, C3 ; II, D16, 3 ; RG 31, A1, 1831, 1851, 1861, 1871, 1881, Pierreville, Sorel, Verchères ; RG 42, sér. I, 175–179 ; 213–216 ; 321–323 ; 410–412 ; 473–477.— Arch. de l'univ. Laval, 137/2/1.— ASN, AP-G, Hector Laferté ; AP-G, Henri Vassal.— QUA, Canada Steamship Lines Ltd. records, Richelieu and Ontario Navigation Company, Minutes, 1881–1887.— Canada, prov. du, *Statuts*, 1858, c.63 ; 1866, c.115.— *Débats de l'Assemblée législative* (M. Hamelin), [I] : 2.— Québec, *Statuts*, 1869, c.63 ; 1875, c.2 ; 1882, c.20.— *Canadian Illustrated News*, 14 févr. 1880.— *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 11 août 1868.— *Le Courrier du Canada*, 13 oct. 1887.— *L'Électeur* (Québec), 1880–1882.— *L'Étendard*, 9 févr., 30, 31 mai 1883.— *L'Événement*, 4, 13, 14 sept. 1867.— *Gazette*, 12 oct. 1887.— *La Gazette de Sorel* (Sorel, Québec), 1859–1873.— *Le Journal de Québec*, 23 févr., 7 mars, 6 août 1883.— *La Minerve*, 25 avril 1868, 1^{er} juin 1880, janv. 1883–mars 1884, 12 oct. 1887.— *Montreal Daily Star*, 4 janv., 11, 12 oct. 1887.— *La Patrie*, 12 oct. 1887.— *La Presse*, 12 oct. 1887.— *Quebec Daily Mercury*, 12 oct. 1887.— Achintre, *Manuel électoral*.— *Canadian biog. dict.*, II.— CPC, 1873–1880 ; 1889.— *Cyclopædia of Canadian biog.* (Rose), II.— *Dominion annual register*, 1879–1886.— Langelier, *Liste des terrains concédés*.— *Montreal directory*, 1870–1887.— RPQ.— Azarie Couillard-Després, *Histoire de Sorel de ses origines à nos jours* (Montréal, 1926).— F.-L. Desaulniers, *Notes historiques sur la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton* (Montréal, 1905).— Alain Gamelin, « La Compagnie des moulins à vapeur de Pierreville, 1866–1906 » (thèse de M.A., [univ. du Québec, Trois-Rivières], 1980).— Charles Gill, *Notes historiques sur l'origine de la famille Gill de Saint-François du Lac et Saint-Thomas de Pierreville, et histoire de ma propre famille* (Montréal, 1887).— P.-A. Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain : de la Confédération à la crise (1867–1929)* (Montréal, 1979).— Gérard Parizeau, *La société canadienne française au XIX^e siècle : essais sur le milieu* (Montréal, [1975]).— Rumilly, *Hist. de Montréal*, III.— Joseph Schull, *Laurier*, H.-J. Gagnon, trad. ([Montréal], 1968).— F.-A. Angers, « Naissance de la pensée économique au Canada français », *RHAF*, 15 (1961–1962) : 204–229.— Gerald Tulchinsky, « Une entreprise maritime canadienne-française : la Compagnie du Richelieu, 1845–1854 », *RHAF* 26 (1972–1973) : 559–582.

Bibliographie générale

© 1982–2025 Université Laval/University of Toronto